

# Procédure d'accueil d'un stagiaire en situation de handicap

## Procédure d'accueil d'un stagiaire en situation de handicap

### 1. Objectif

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités d'accueil et d'accompagnement d'un stagiaire en situation de handicap au sein de l'organisme de formation afin de lui garantir une inclusion optimale et un déroulement de stage optimal.

### 2. Champ d'application

La présente procédure s'applique à tout stagiaire en situation de handicap accueilli au sein de l'organisme de formation Guillaume Jarrié coach, quel que soit le type de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, cognitif).

### 3. Désignation d'un référent handicap

L'organisme de formation désigne un référent handicap parmi ses personnels. En 2025 il s'agit de Monsieur Guillaume Jarrié. Le référent handicap est le point de contact privilégié des stagiaires en situation de handicap. Il a pour mission de :

- Accueillir et informer les stagiaires en situation de handicap sur leurs droits et les dispositifs d'accompagnement ;
- Évaluer les besoins spécifiques du stagiaire et proposer des aménagements adaptés ;
- Assurer le lien entre le stagiaire, l'équipe pédagogique et les partenaires externes ;
- Veiller à la mise en œuvre des aménagements et à l'accompagnement du stagiaire tout au long de son stage.

### 4. Questionnaire préalable

Avant l'accueil des stagiaires, le questionnaire préalable de recueil des attentes vise notamment à identifier si une problématique de handicap peut impacter pour chaque participant la participation à la formation. En cas de réponse positive il s'agira de proposer un accueil et un accompagnement personnalisé.

### 5. Accueil du stagiaire

En cas de réponse positive au questionnaire, le référent handicap prend contact avec le stagiaire pour lui adresser un questionnaire complémentaire visant à préciser la nature de son handicap et ses besoins spécifiques. L'envoi de questionnaire est accompagné d'une entretien téléphonique ou en présentiel.

### 6. Analyse des besoins et recherche de solutions

Une fois les informations recueillies, le référent handicap sollicite le réseau de partenaires de l'organisme de formation afin d'identifier les actions qui peuvent être mises en place pour garantir un accueil et un accompagnement optimal du stagiaire. Cette recherche de solutions porte notamment sur :

- **Aménagements pédagogiques** : adaptation des supports de cours, utilisation de technologies d'assistance, adaptation des méthodes d'enseignement, etc.
- **Aménagements des locaux et des équipements** : accès aux bâtiments, adaptation du mobilier, mise à disposition d'équipements adaptés, etc.
- **Accompagnement humain** : aide à la prise de notes, interprète en langue des signes, etc.

## 7. Décision d'accueil

En fonction des informations recueillies et des solutions identifiées, l'organisme de formation prend la décision d'accueillir ou non le stagiaire en situation de handicap. Cette décision est prise en concertation avec le stagiaire et le réseau de partenaires.

## 8. Suivi du stagiaire

Tout au long du stage, le référent handicap assure le suivi du stagiaire et s'assure que les aménagements mis en place sont adaptés à ses besoins. Il est également à l'écoute du stagiaire en cas de difficultés et l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement pertinents.

## 9. Évaluation du stagiaire

L'évaluation du stagiaire en situation de handicap est réalisée selon les mêmes modalités que pour les autres stagiaires, en tenant compte des aménagements mis en place. Le référent handicap peut être présent lors de l'évaluation afin de garantir l'équité.

## 10. Partenariats

L'organisme de formation peut solliciter l'expertise d'organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de garantir un accueil et un accompagnement optimal des stagiaires handicapés.

# Annexe : Liste des ressources et organismes d'accompagnement pour personnes en situation de handicap à La Réunion

- **Agefiph La Réunion Mayotte**
  - [dr974@agefiph.asso.fr](mailto:dr974@agefiph.asso.fr)
  - (02 62 20 98 11)
  - Centre d'Affaires Cadjee - Bâtiment C - 2ème étage
  - 62 boulevard du Chaudron,
  - 97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

- **Formation Ressource Handicap**
  - [rhf-lareunion-mayotte@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-lareunion-mayotte@agefiph.asso.fr)
  - 06 93 99 41 64
  - 62, boulevard du Chaudron
  - 97490 SAINTE-CLOTILDE
- **Cap emploi Réunion**
  - [infos@capemploi974.fr](mailto:infos@capemploi974.fr)
  - 02 62 41 90 40
  - 12 rue des 2 Canons
  - 97490 SAINT-DENIS
  - LA REUNION
- **Mission Locale Nord**
  - [siege@missionlocalenord.re](mailto:siege@missionlocalenord.re)
  - 02 62 30 30 29
  - 33 rue du couvent
  - 97400 SAINT DENIS
  - LA REUNION

## Conclusion

L'organisme de formation s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir l'accueil et l'inclusion des stagiaires en situation de handicap et à leur permettre de réaliser leur stage dans les meilleures conditions possibles.